



## Un agent constatateur à Villers-le-Bouillet - P.3

Découvrez le projet  
de maison rurale ! - P. 9

Participez à notre enquête sur  
l'accueil extrascolaire - P. 11





# Surmonter la crise, et rebondir.

## Nous venons de traverser une crise sans précédent.

Votre commune l'a gérée au mieux qu'elle pouvait.

**Votre Bourgmestre a veillé à être présent** à l'administration communale, chaque jour.

Votre Collège Communal a continué à se réunir chaque semaine, par vidéo-conférence.

Les services communaux ont été adaptés, pour que les besoins essentiels de la population restent rencontrés, tout en préservant la santé du personnel.

Puis est venu le déconfinement, progressif.

## Les séquelles sont là.

### Humaines.

### Mais aussi économiques.

Plus personne ne met en doute l'importance de nos acteurs économiques locaux.

Dans le cadre de la relance, des Communes ont offert à leurs citoyens une somme d'argent à dépenser dans les commerces de proximité, versant parfois dans la surenchère.

Villers n'a pas voulu s'inscrire dans cette démarche, sympathique au premier abord mais inefficace, car au final, il faudra quand même payer la note, et celle-ci sera payée par le contribuable. Mais aussi parce que, comme l'a relevé un célèbre économiste, le risque est que le consommateur consacre le chèque communal à un achat qu'il aurait de toute façon effectué, et utilise le montant reçu pour une dépense qui n'a rien à voir avec l'objectif visé.

L'impact de pareille mesure est donc faible, voire nul.

C'est la raison pour laquelle **nous avons opté pour des actions locales** que nous voulons plus structurelles et plus durables.

C'est dans ce cadre que le Collège a décidé d'activer la réhabilitation du **presbytère de Warnant-Dreye**, laissé à l'abandon sous la précédente législature. **Nous souhaitons le réhabiliter en un lieu de convivialité et de services à la population**, qui sera amenée à faire connaître ses souhaits (bistrot « labellisé » de terroir, dépôt de boulangerie, point de covoiturage, vocation touristique locale, bibliothèque, ...).

Vous serez consultés, et pourrez nous aider à identifier, lister et prioriser les besoins à rencontrer.

**D'autres projets sont en cours**, notamment la mise sur pied d'un marché local; nous vous en reparlerons.

## Votre bulletin communal, lui aussi, va changer.

Le numéro que vous tenez en mains est le premier à ne plus contenir de publicités.

Nous allons nous attacher à en améliorer la qualité, et le contenu informatif.

Après la période bizarre et stressante que nous venons de traverser, nous vous souhaitons, tout en vous demandant de rester prudents, de profiter des mois d'été pour savourer ce que la vie nous offre de mieux : la présence et l'amour de nos proches, sans lesquels elle perd de son sens.

## *Bel été à toutes et tous, à Villers ou ailleurs.*

*François Wautelet, Bourgmestre*

*Christine Collignon, Jean-François Ravone,  
Hélène Fastré, Brigitte Simal, Echevin(e)s*

*Philippe Ancion, Président du CPAS*

### Editeur responsable :

Collège communal de Villers-le-Bouillet

### Coordination rédactionnelle :

Cédric Willems, chargé de communication et de relations publiques

### Prochaine parution du 4530 :

Début octobre  
*Merci à l'ensemble des personnes, qui, au sein des différents services communaux, ont apporté leur contribution rédactionnelle à ce numéro.*

### Retrouvez l'information sur :



Commune de Villers-le-Bouillet



Crédit : Commune de Villers-le-Bouillet

## Horaires d'ouverture

Les services communaux vous accueillent avec plaisir chaque jour au sein de l'administration communale, rue des Marronniers 16 à 4530 Villers-le-Bouillet aux heures suivantes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h30 — 12h	8h30 — 12h		8h30 — 12h	8h30 — 12h
Après-midi			13h30 — 19h		

### Permanences

Le Service Population & Etat Civil tient une permanence le mercredi de 16h à 19h (excepté du 1 juillet au 31 août inclus et du 24 décembre au 31 décembre inclus). Il est également accessible le mardi dès 7h30 sur rendez-vous préalable uniquement.

Le Service Cadre de Vie (urbanisme, environnement, énergie, mobilité, logement) assure une permanence chaque premier mercredi du mois de 16h à maximum 19h sur rendez-vous préalable uniquement.

## Un agent constatateur pour rendre le territoire plus agréable

La lutte contre les incivilités prend une nouvelle dimension à Villers-le-Bouillet. Un agent constatateur a intégré l'équipe du personnel communal. Si son rôle peut être répressif, il se veut avant tout préventif.

Les dépôts sauvages sont nombreux sur le territoire de Villers-le-Bouillet. La lutte contre ce type de délinquance, mais pas que, est l'une des priorités du Collège communal. Une lutte qui passe par l'installation de caméras mobiles (en cours), mais aussi par l'engagement d'un agent constatateur. Cela est chose faite depuis début juin.

Circulant sur l'entièreté du territoire communal dans son véhicule de service, Coralie Streel est chargée de chercher, constater, poursuivre et réprimer les infractions en matière d'environnement, comme les dépôts d'immondices, mais aussi la lutte contre le bruit, les nuisances olfactives... Pour cette matière, l'agent constatateur possède les mêmes compétences qu'un agent de police judiciaire. Son rôle peut aussi être préventif au moyen d'avertissements préalables à la rédaction d'un procès-verbal. Il est un relais entre la commune et le citoyen afin de tenter de rendre le territoire plus agréable encore.

Outre la délinquance environnementale, l'agent constate également les incivilités reprises au sein du Règlement général de police. Il s'agit par exemple des divagations de chiens, déjections d'animaux, mégots de cigarette, trottoirs non entretenus, terrains et haies, affichages sauvages... L'agent verbalise alors en matière de sanctions administratives communales. Là aussi, des avertissements peuvent être donnés avant une verbalisation donnant lieu à la rédaction d'un constat administratif.

Dans quelques mois, Coralie Streel disposera également de la formation nécessaire aux agents constatateurs arrêt/stationnement. Elle pourra dès lors constater toute infraction liée au stationnement en dehors des zones prévues, sur des places réservées à certains usagers, sur les trottoirs. Un travail déjà effectué actuellement par les policiers locaux.

La lutte contre les incivilités est donc pleinement lancée à Villers-le-Bouillet. N'hésitez pas à aller à la rencontre de l'agent constatateur communal. Son bureau est installé au sein de la Maison de police de Villers-le-Bouillet, juste à côté de l'administration communale.

### Pour contacter l'agent Constatateur

**Madame Coralie Streel**

**Administration communale**

Rue des Marronniers, 16

4530 Villers-le-Bouillet

085 308 810 — 0478 79 50 51

[coralie.streel@villers-le-bouillet.be](mailto:coralie.streel@villers-le-bouillet.be)

## De nouveaux visages à l'administration communale

De nouveaux employés sont venus renforcer les rangs du personnel communal en ce début d'année 2020. Une petite présentation s'impose.

### Un éducateur socio-sportif au Service Jeunesse

Le Service Jeunesse s'est renforcé au mois de mars. Romain Baguette épaulé désormais Mickaël Lhomme, qui consacre également un mi-temps à la gestion du Plan de Cohésion Sociale, au niveau de l'animation du Local le mercredi après-midi. Il s'attellera également au développement de la politique « jeunesse » de notre commune, notamment en lien avec l'espace multisports prévu à Warnant-Dreye.



### Du nouveau à l'ATL

Le Service Accueil Temps Libre de la Commune de Villers-le-Bouillet compte une nouvelle coordinatrice. Jessica Robert s'occupe de la gestion et du développement de la politique en matière d'accueil extrascolaire au sein de notre commune, en collaboration avec l'asbl Les petites Bouilles.

### Un Service Enseignement

Un nouveau service a été créé au sein de la Commune de Villers-le-Bouillet. Laura Dejardin gère le Service enseignement en collaboration avec l'école communale de Villers-le-Bouillet. Elle est notamment en charge du suivi des dossiers relatifs au personnel enseignant et encadrant.



# Quelques rappels du Règlement général de police

Le Règlement général de police sert de base aux constatations de l'agent constatateur, notamment en matière de sanctions administratives communales. Petit rappel de la réglementation.

## Plantations

La gestion des plantations, notamment leur émondage, revient à l'occupant d'un immeuble ou d'un terrain. Il est nécessaire de veiller aux plantations qui pourraient masquer la signalisation routière, diminuer l'intensité de l'éclairage public, dépasser sur l'accotement, le trottoir, les sentiers ou chemins publics à moins de deux mètres et demi au-dessus du sol ou encore dépasser sur la voie carrossable à moins de quatre mètres et demi au-dessus du sol.

## Animaux



Les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique. Ils ne peuvent par ailleurs pas errer sans surveillance en quelque lieu que ce soit. Ils ne peuvent pas non plus pénétrer dans les cimetières,

les cours de récréation des écoles, les terrains de jeu et de sport ainsi que les plaines de jeu.

Le propriétaire ou le gardien d'un animal est également tenu d'enlever immédiatement toute défécation de son animal. Il doit aussi veiller à ce que son animal ne trouble pas la tranquillité publique par des aboiements, hurlements, cris ou chants.

## Propreté de la voie publique

Les trottoirs et accotements, y compris le filet d'eau bordant la voirie doivent être entretenus et conservés en parfait état par l'occupant, ou à défaut le propriétaire du bien. Lorsqu'un balayage est effectué par les habitants, le produit de cette action doit être enlevé par les soins des habitants. Il ne peut en aucun cas être introduit dans les égouts, caniveaux, grilles et avaloirs. Si la voie publique est souillée dans le cadre de travaux ou du fait même du passage d'un véhicule, la personne responsable doit veiller sans délai à la remise en état de la voie publique.

## Entretien des terrains



La tonte ou la fauche des herbes doit être effectuée au minimum deux fois par an, à savoir une fois avant le 15 juin et une seconde fois avant

le 15 septembre. Des dérogations existent pour les prairies destinées au pâturage ou d'une superficie supérieure à 2000m<sup>2</sup>.

L'utilisation de tondeuses à gazon ou d'engins à moteurs destinés à des fins de jardinage et espaces verts est aussi réglementé. Leur usage est interdit, à moins de 100 mètres de toute habitation, en semaine entre 22h et 8h ainsi que le dimanche et les jours fériés toute la journée, sauf entre 10h et 12h. Ces interdictions ne s'appliquent pas aux fermiers utilisateurs d'engins agricoles et aux services d'utilité publique.

## Quelques règles pour une boîte aux lettres adaptée

Lors de la distribution des masques à la population début mai, les agents communaux ont éprouvé des difficultés à trouver certaines boîtes aux lettres ou à identifier certaines habitations. Pensez également au facteur, parfois inexpérimenté, qui doit trouver votre boîte aux lettres ou aux services de secours. Un petit rappel s'impose !

**Emplacement** : Votre boîte aux lettres doit se trouver à la limite de la voirie, surtout lorsqu'une longue allée mène à votre habitation.

**Accès** : L'accès à la boîte aux lettres doit toujours être libre et sans danger.

**Ouverture** : Votre boîte doit présenter une ouverture d'au moins 23 cm de large et 3 cm de hauteur.

**Taille** : Votre boîte doit être suffisamment grande pour pouvoir recevoir une grande enveloppe (format C4).

**Hauteur** : L'ouverture de votre boîte doit se situer à une hauteur de 70 à 170 cm.

**Numérotation** : La numérotation de votre boîte doit être visible et lisible depuis la voirie. Pensez donc à couper les haies aux abords de vos boîtes aux lettres. Elles pourraient cacher la numérotation.

**Numéro de boîte** : Si plusieurs numéros de boîtes ont été attribués à un seul numéro de maison, les numéros de boîte doivent être mentionnés de manière lisible et visible sur ou à proximité des boîtes aux lettres correspondantes.



## Avaloirs bouchés, pensez à ce que vous y déversez !

Certains avaloirs sont régulièrement bouchés. Des campagnes de nettoyage et de curage des avaloirs sont menées par la Commune de Villers-le-Bouillet en vue de prévenir ces problèmes.

Soyez cependant en tout temps vigilant à ce que vous y déversez ! Lors de son dernier passage, la société chargée du nettoyage a constaté plusieurs bouchons dus à du béton durci déversé après des travaux de bâtiment ou des dépôts de graisse. Cette dernière devient aussi dure que le béton à terme, mais peut également provoquer des dégagements nauséabonds pour les riverains.

# Augmenter la sécurité avec les Partenariats Locaux de Prévention

Les Partenariats Locaux de Prévention (PLP), bien connus via les panneaux « Les voisins veillent » sont de plus en plus nombreux à voir le jour en Belgique. Cette initiative citoyenne n'existe pas encore à Villers-le-Bouillet. Mais pourquoi ne pas tenter l'expérience ?

Un partenariat Local de Prévention (PLP) est un accord de collaboration entre les citoyens, la police locale et les autorités administratives au sein d'un quartier déterminé. Les indépendants et les entreprises peuvent également s'unir afin de mettre en place un PLP au sein d'un quartier commercial. Il repose sur trois piliers : participation, communication et prévention. Un PLP a pour objectif de renforcer la sécurité ou le sentiment de sécurité au sein de son environnement de vie ou de travail. Les membres participent activement à l'accomplissement de cet objectif. Le citoyen est en effet un maillon indispensable de la chaîne de sécurité.

Ces citoyens membres du partenariat Local de Prévention échangent des informations avec la police au moyen d'un plan de communication préétabli. Un membre d'un PLP est censé avertir immédiatement la centrale 101 lorsqu'il est témoin d'un agissement suspect ou d'un délit. Le message est alors transmis à tous les membres du PLP concerné par la police. Il peut contenir des conseils préventifs ou des renseignements supplémentaires. Attention cependant, le citoyen n'exerce aucunement des tâches de police.

La mobilisation citoyenne et l'échange d'informations constant avec la police permettent de diminuer, voire d'empêcher la criminalité. Pour cela, une approche intégrale en termes de prévention est utilisée.

## Renforcer la cohésion sociale

La création d'un Partenariat Local de Prévention a aussi d'autres avantages. Il permet notamment de promouvoir la cohésion sociale. Dans les zones résidentielles, les quartiers ou les communes sur lesquels un PLP s'est mis en place, la solidarité et le sentiment de cohésion se sont vus renforcés. Les habitants d'un quartier et/ ou les indépendants déclarent se sentir « bien en sécurité », notamment grâce à cette collaboration supplémentaire avec le voisin, la police et les autorités. Une collaboration souvent perçue comme une pratique de bon voisinage.

Une bonne préparation et une organisation aboutie sont essentielles. Un coordinateur de PLP doit donc être nommé. Une évaluation permanente est également menée, ce qui permet de faire évoluer le PLP.



## Comment fonctionne un PLP ?

Lorsqu'un membre du Partenariat Local de Prévention constate quelque chose d'anormal ou est témoin d'un événement, il avertit la centrale 101.

Après évaluation de la communication, la police décidera de mettre en route ou non le PLP. Si tel est le cas, un message est alors envoyé immédiatement à tous les membres via les canaux de communication choisis. Le PLP est également utilisé pour la diffusion de messages non urgents, comme par exemple des messages de prévention ou de feed-back.

## Intéressé ?

Intéressé par la mise en place d'un PLP dans votre quartier, qu'il soit d'habitations ou commercial ?

Prenez contact avec la Commune de Villers-le-Bouillet ou la Zone de Police Meuse-Hesbaye. Une séance d'information plus poussée pourra être organisée et un accompagnement au lancement de cette initiative mise en place.

Pour plus d'informations, vous pouvez également vous rendre sur le site internet du Service Public Fédéral Intérieur, [www.besafe.be](http://www.besafe.be).



# Déposez votre candidature pour le prix de la vie associative

La Commune de Villers-le-Bouillet remettra pour la cinquième année consécutive le Prix de la Vie Associative.

Comme l'année passée, les associations de l'entité villerquoise sont invitées à rentrer leur rapport d'activité 2019. Un jury sera alors chargé de choisir les associations primées en 2020.

## Qui peut participer ?

Toute association de fait ou association sans but lucratif qui remplit impérativement et indissociablement les conditions suivantes :

- posséder son siège social et/ou avoir ses principales activités sur le territoire de l'entité communale de Villers-le-Bouillet ;
- avoir comme finalité de l'objet social et/ou principales activités le souhait d'améliorer la qualité de vie au sein de sa rue, son quartier, sa commune dans l'une des thématiques suivantes: l'intégration sociale, l'égalité des chances, les échanges intergénérationnels, l'aide humanitaire ou le développement durable.;
- les activités doivent avoir été réalisées sans but lucratif, seuls les frais relatifs au fonctionnement des activités peuvent avoir été sollicités par l'association auprès de ses participants;
- ne pas faire partie des trois premiers lauréats de l'édition 2019.

## Comment participer ?

Un dossier de candidature doit être déposé pour le 4 septembre 2020 au plus tard auprès du Collège communal, à l'attention de l'échevine de la Vie associative Hélène Fastré – rue des Marronniers 16 à 4530 Villers-le-Bouillet soit par courrier postal, soit déposé contre récépissé, soit par courrier électronique à [info@villers-le-bouillet.be](mailto:info@villers-le-bouillet.be).

## Ce dossier doit comprendre :

- une fiche descriptive reprenant les coordonnées de l'association (siège social et composition des membres)
- un descriptif (max. 4 pages A4) du projet qui a été réalisé par l'association et qu'elle souhaite présenter. Le descriptif comprendra les moyens humains, techniques et financiers qui ont été nécessaires à la réalisation ;
- un descriptif des projets futurs que l'association souhaite développer durant l'année en cours de la demande de prix.



crédit : Commune de Villers-le-Bouillet

## Permanences publiques de la Fonctionnaire déléguée

Le Service Public de Wallonie nous informe de modifications dans les horaires des permanences publiques pour les professionnels et particuliers de Madame Anne-Valérie Barlet, Fonctionnaire déléguée de la DGO4. Elle reçoit à présent le public :

- Le mardi de 9h à 12h sans rendez-vous ;
- Le jeudi de 9h à 12h avec rendez-vous.

Les rendez-vous doivent être pris par mail à l'adresse [directionliege2.dgo4@spw.wallonie.be](mailto:directionliege2.dgo4@spw.wallonie.be). Cette demande doit être accompagnée de suffisamment de documents permettant d'examiner le projet.

## Pensez à renouveler votre permis de conduire

Le permis de conduire européen format carte d'identité a 10 ans ! Les tout premiers permis délivrés sous ce format arrivent donc à échéance. Cependant, et contrairement aux cartes d'identité, aucune convocation vous avertissant de la nécessité de renouveler le document n'est envoyée. N'oubliez pas de regarder la date de validité de votre permis de conduire et si la date d'expiration est proche, pensez à vous rendre à l'administration communale à temps. Un délai de 2 à 4 jours au minimum est nécessaire à l'obtention d'un nouveau permis de conduire.

## Conteneurs à puce – Bon à savoir !

Vous envisagez un déménagement, et dès lors de quitter la commune de Villers-le-Bouillet ? N'oubliez pas de déposer vos conteneurs à puce verts et noirs auprès du Service Travaux & Entretien, rue des Marronniers 16, entre 8h30 et 15h30 (fermeture entre 12h et 12h30). Ils doivent être vides et propres. Cette démarche vous permettra d'éviter des complications ultérieures. Ces conteneurs sont en effet affectés aux noms des utilisateurs et ne sont donc pas liés à l'habitation. S'ils ne sont pas rentrés, les déchets encore déposés dans ces conteneurs après votre départ continueront à vous être facturés. Le conteneur jaune dédié aux papiers et cartons est quant à lui lié à l'immeuble, et ne doit donc pas être remis au Service Travaux & Entretien.

Les services communaux restent à votre disposition pour de plus amples informations. Vous pouvez prendre contact avec Cécile Charlier ou Philippe Jacques par mail aux adresses [cecile.charlier@villers-le-bouillet.be](mailto:cecile.charlier@villers-le-bouillet.be) ou [philippe.jacques@villers-le-bouillet.be](mailto:philippe.jacques@villers-le-bouillet.be) ou par téléphone au 085 616 278 ou 085 616 288.



crédit : Intradef



# Le CPAS facilite l'accès à la culture et au sport

Le CPAS dispose d'une subvention du Ministère de l'intégration sociale pour apporter de l'aide à la participation à la vie culturelle, sociale et aux activités sportives, tant pour les adultes que pour les enfants. Ces aides ne sont pas réservées aux personnes connues du CPAS, mais peuvent être accordées à toute personne confronté à une situation financière ou sociale qui l'empêche de participer à des activités dans ces domaines.

L'objectif de cette aide est de permettre aux personnes et aux familles qui ont peu de moyens financiers de faire du sport, d'aller au théâtre ou au cinéma, de participer à des ateliers créatifs (ateliers de dessin, de peinture, de photographie, etc.), de visiter des expositions, d'assister à des concerts, d'aller au musée, etc.

## Et pour les enfants ?

Un volet important de cette subvention est dédié aux aides octroyées pour les enfants. Au-delà de la participation à des activités culturelles ou sportives, les aides spécifiques aux enfants permettent aussi de prendre en charge des actions spécifiques pour les enfants : aides pour la participation à des stages ou activités durant les vacances, aide dans la vie scolaire (aide pour la rentrée scolaire, frais scolaires, repas, activités ou voyages

scolaires...), aide au soutien scolaire, aide psychologique pour les enfants ou pour les parents dans une situation spécifique, aide en cas de besoin de soutien paramédical (logopède, suivi spécifique...), aide pour l'achat de matériel pédagogiques ;

## Accès aux technologies de l'information et de la communication

Que ce soit dans le cadre scolaire, d'une formation ou simplement dans la vie quotidienne, l'accès aux technologies de l'information est actuellement incontournable. Le CPAS peut également vous aider dans ce cadre, tant pour les adultes que pour les plus jeunes.

## Des actions collectives...

Dans ces différents domaines, le CPAS organise depuis plusieurs années des activités de groupes : ateliers cuisine, ateliers créatifs, visites de musées, sorties ludiques, ateliers sur les technologies de l'information... Ces actions ont dû être interrompues en raison de la crise sanitaire à l'épidémie de COVID-19. Elles devraient reprendre dans les prochains mois et se développer en partenariat avec le Plan de Cohésion Sociale.

## Le CPAS, une aide pour toutes personnes en difficultés financières

La mission des CPAS est d'apporter l'aide due par la collectivité. Il consacre un droit fondamental, celui de mener une vie conforme à la dignité humaine, droit reconnu par l'article 23 de notre Constitution.

La crise actuelle nous rappelle que personne n'est à l'abri d'un parcours de vie qui peut ne pas ressembler à un long fleuve tranquille. Frapper à la porte d'un CPAS n'est pas une honte mais un droit que l'on exerce.

La crise du Covid-19 a un impact financier important pour les citoyens : perte d'un salaire ou d'un complément de salaire, augmentation du prix de l'alimentation, coût d'une famille à la maison en matière notamment de consommation d'énergie, coût des soins médicaux... Nombreux sont ceux qui ont perdu une partie de leur pouvoir d'achat à cause de cette crise du Covid-19 et qui dès lors ne peuvent plus faire face à des dépenses quotidiennes ou liées à des soins médicaux.

Les Gouvernements, Fédéral et Régionaux, octroient des moyens financiers afin que les CPAS soutiennent leur population pendant cette crise.

## QUI PEUT ÊTRE AIDÉ ?

Toute personne qui fait une demande d'aide sociale individuelle au CPAS. Il s'agit notamment de certains travailleurs intérimaires, des travailleurs issus de l'économie collaborative, des travailleurs occupés à temps partiel, les familles monoparentales), des étudiants jobistes, de certains indépendants, des personnes avec un handicap, les bénéficiaires du droit à l'intégration sociale...

Le CPAS apporte alors une aide relevant de l'un des sept secteurs suivants : aides relatives au logement, aides relatives à la consommation d'énergie, aides au soutien numérique, aides psychosociales, aides en matière de santé, aides pour des factures impayées ou aide pour d'autres besoins primaires.

**Le service social travaille actuellement sur rendez-vous.**  
Vous pouvez prendre contact par téléphone au 019 67 92 00 ou par courriel [cpas@cpas-villers-le-bouillet.be](mailto:cpas@cpas-villers-le-bouillet.be).

## Plan canicule 2020

L'été s'annonce encore chaud en 2020. Le CPAS de Villers-le-Bouillet met de nouveau en œuvre son plan canicule. Comme les années précédentes, le CPAS va à la rencontre des personnes âgées isolées durant la période estivale. Un travailleur social étudiant se rend au domicile des personnes qui en font la demande. Cela a permis au CPAS d'établir un contact avec un grand nombre de personnes et d'aborder les éventuelles difficultés rencontrées en cas de périodes climatiques plus difficiles (estivale ou hivernale).

La démarche de rencontre à domicile est poursuivie autant que possible, mais adaptée afin de répondre aux normes sanitaires. Le CPAS reste disponible et en contact avec les personnes qui pourraient avoir besoin d'aide ou de soutien.

Dans ce cadre, il est primordial de disposer d'un maximum de moyens de contact avec des personnes isolées. Les personnes intéressées peuvent se manifester auprès du CPAS au 019 67 92 00. N'hésitez pas à en parler autour de vous !



# COVID-19

## Protégez-vous contre le coronavirus COVID-19

Le coronavirus COVID-19 a bouleversé nos vies. Le déconfinement s'effectue progressivement depuis le début du mois de mai. Tout n'est pas encore permis. Pensez donc à vous protéger, mais aussi à protéger les autres ! Petit point de la situation.

La situation liée au coronavirus COVID-19 semble s'améliorer en Belgique. Il est cependant nécessaire de rester vigilant. Le virus est toujours parmi nous. Différentes mesures sont dès lors prises par les autorités fédérales dans le cadre de la gestion de la crise.

### 6 règles d'or

La stratégie de déconfinement tourne autour de six règles d'or à respecter en toute situation depuis le 8 juin :

- Gardez une bonne hygiène : lavage régulier des mains à l'eau et au savon (ou au gel hydroalcoolique si cela n'est pas possible), utilisation de mouchoirs en papier neufs à jeter directement après l'utilisation, ne pas se serrer la main ou faire la bise, restez chez soi lorsque l'on est malade... ;
- Préférez les rencontres en extérieur. Si ce n'est pas possible, aérez bien les lieux ;
- Gardez une distance de 1,5 mètre avec les autres personnes. Si cette distance n'est pas possible à respecter, il est fortement conseillé de porter un masque ;
- Faites attention aux groupes à risque : personnes de plus de 65 ans, personnes diabétiques ou souffrant de maladies cardiaques, pulmonaires ou rénales... ;
- Une bulle de contacts rapprochés composée de 15 personnes au maximum par semaine ;
- Les activités en groupe sont limitées à 15 personnes, sauf exceptions présentes dans l'Arrêté ministériel.



### Qu'est-ce qui est autorisé depuis le 1er juillet ?

De nombreuses libertés sont retrouvées progressivement. Une nouvelle étape du déconfinement est en vigueur depuis le 1er juillet :

- Réouverture autorisée des parcs d'attractions, terrains de jeux intérieurs, casinos, théâtres, cinémas, piscines et centres de bien-être ;
- Réouverture des salles de réceptions et de banquets pour maximum 50 personnes en respectant le protocole horeca ;
- Les événements peuvent se dérouler avec un maximum de 200 personnes en intérieur et 400 personnes en extérieur. Des protocoles doivent être suivis par les organisateurs ;
- Les activités organisées, notamment par un club ou une association, peuvent accueillir jusqu'à 50 personnes maximum.

Toutes les informations sont régulièrement mises à jour sur le site internet [www.villers-le-bouillet.be](http://www.villers-le-bouillet.be) et peuvent aussi être consultées via le site internet [www.info-coronavirus.be](http://www.info-coronavirus.be).

### L'administration communale s'adapte au COVID-19

La Commune de Villers-le-Bouillet a également entamé son déconfinement à la suite de la crise sanitaire liée au coronavirus COVID-19. L'administration communale accueille notamment de nouveau le public depuis le 11 mai. Des mesures sont néanmoins toujours en vigueur afin de garantir la sécurité du personnel et du citoyen et de respecter les consignes du Conseil National de Sécurité.

Le port du masque est vivement conseillé et est obligatoire lorsque la distanciation sociale ne peut être respectée. Dix personnes au maximum peuvent se trouver en même temps dans le hall de l'administration communale. L'accès n'y est possible que par la porte arrière (côté parking). Le visiteur doit sonner afin de pouvoir accéder dans le bâtiment. La cabine photo est quant à elle inaccessible.

Nous recommandons toujours au citoyen d'effectuer, dans la mesure du possible, ses démarches à distance, notamment via le guichet en ligne de la Commune de Villers-le-Bouillet. Les services peuvent aussi répondre à vos questions par téléphone ou mail. N'hésitez pas à les contacter avant votre venue à l'administration.

Les services Population/ Etat Civil/ Etrangers et Cadre de Vie reçoivent de nouveau sans rendez-vous selon les horaires d'ouverture habituels. Attention ! Toutes les formalités liées à la délivrance d'un passeport sont uniquement possibles sur rendez-vous. Le port du masque est obligatoire pour cette démarche. Nous vous rappelons également que les permanences de ces services (le mercredi de 16h à 19h) sont supprimées entre le 1er juillet et le 31 août. Les autres services reçoivent quant à eux uniquement sur rendez-vous.



Crédit : Commune de Villers-le-Bouillet

### Les couturières bénévoles au service de la population

Cette crise sanitaire a mis en avant la solidarité au sein de la population. De nombreuses petites mains ont offert leurs services, dont des couturières. Elles ont d'abord, de leur propre initiative, confectionné des masques à destination des citoyens demandeurs.

La Commune de Villers-le-Bouillet a également décidé de mettre leur travail à l'honneur. Du tissu a été acheté et mis à leur disposition. Le but ? Confectionner des masques à destination des adolescents à utiliser dans diverses occasions. Les modalités d'utilisation seront définies dans les prochaines semaines.



# La sablière du « Haut-Fays », oasis de biodiversité aux portes de la Hesbaye

Par le passé, vous êtes nombreux à avoir foulé ses talus sableux ou encore ses prairies fleuries. Certains conservent encore de vifs souvenirs d'enfance, souvenirs de jeux ou de promenades.

Et vous l'aurez peut-être remarqué, des travaux ont eu lieu cet hiver et une nouvelle clôture a vu le jour. Mais rassurez-vous, il n'est pas question de mettre la sablière sous cloche, ni d'en interdire l'accès (sauf aux véhicules motorisés). Venez redécouvrir ce site !

Cet ancien site d'extraction présente aujourd'hui un relief particulièrement mouvementé fait de buttes et de creux. Ceci entraîne une diversité d'habitats potentiels particulièrement intéressante au point de vue de la conservation de la nature. Quelques espèces végétales et animales rares peuvent y être observées !

Malgré tous les efforts consentis ces 10 dernières années par l'administration communale et les membres du PCDN, le site était fortement refermé (évolution naturelle d'un lieu laissé à lui-même et son intérêt biologique s'était fortement amenuisé). Aujourd'hui, grâce à l'appui de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) et de subsides de la Région wallonne, la sablière vient de s'offrir un petit lifting, une renaissance.

Nous envisageons d'y aménager un parcours didactique, ainsi qu'un observatoire, de recréer des mares et de créer une zone

d'accueil pour les classes vertes. Pour nous aider à retarder le reboisement, un troupeau de moutons circule librement sur le site. Il n'est pas possible de vous détailler l'ensemble des intérêts et de ces aménagements dans cet article mais vous pourrez trouver d'autres informations sur notre page Facebook dans les semaines à venir.

Le PCDN souhaiterait que les Villersois reprennent possession de ce lieu, mais en respectant les consignes d'usages et en veillant à les faire respecter par les autres.



## Un potager collectif au parc Grandgagnage

Les collaborations citoyennes permettent la mise en place d'autres projets au niveau du territoire communal. Celui mené par le Groupe #zerodechetvlb, l'ASBL VERSO, la coopérative Au Top'in en Bourg et le Petit Peuple du Verger en collaboration avec le PCDN et le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) en est un bel exemple.

Les quatre associations villersois ont répondu à l'appel à projets « Ma commune en transition » lancé par la Wallonie. Le but ? Créer un potager collectif sur le site du parc Grandgagnage à Vaux-et-Borset. Le projet a été sélectionné et chaque partenaire a reçu un subside de 500€ afin de pouvoir le mettre en œuvre. Le travail a débuté. Outre le potager-jardin collectif, un verger et une prairie fleurie seront aménagés. Ce nouveau lieu de convivialité est ouvert à tous !

## Découvrez le projet de maison rurale

Le projet de construction d'une maison rurale avance à grands pas. Développé dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural (PCDR), il prévoit la création d'une salle polyvalente pouvant accueillir diverses activités, de plus petites salles de réunion, mais aussi d'une place. Le tout installé sur le terrain à l'arrière de l'administration communale.

Plusieurs consultations de la population, des associations, des services communaux, mais aussi de personnes de terrain, comme des traiteurs ou ingénieurs du son, ont permis au bureau d'architecture CHORA de matérialiser un avant-projet. Cette modélisation est disponible via le site internet communal [www.villers-le-bouillet.be](http://www.villers-le-bouillet.be), tout comme un explicatif de la part du bureau d'architectes.

Cette opportunité donnée aux citoyens de consulter le dossier et de poser leurs questions permettra de mettre la dernière touche au projet avant d'introduire la demande de permis à l'automne. Les travaux de construction pourraient dès lors débuter en 2021. Vous pouvez adresser vos questions/ remarques au Service Cadre de Vie (085 616 278), mais également prendre contact avec l'administration afin de consulter l'avant-projet si vous ne possédez pas d'outils informatiques.





## Participez au concours façades fleuries 2020

Participer à l'embellissement de l'entité de Villers-le-Bouillet et de ses cinq villages. Voilà l'objectif du concours façades fleuries 2020 lancé par le Comité Culturel de Villers-le-Bouillet. Les habitants, qu'ils soient propriétaires ou locataires, sont dès lors invités à décorer leur façade et/ou leurs parterres donnant sur la voie publique en faisant usage de leur esprit créatif.

Ce concours se divise en effet en deux catégories : les façades fleuries avec parterre ou les façades fleuries sans parterre. Le choix des plantes et fleurs est laissé libre, avec pour seule condition qu'il s'agisse de plantes et fleurs naturelles.

Un jury évaluera les façades des personnes inscrites au concours entre le 15 juillet et la fin du mois d'août sur base de différents critères : l'esthétique générale, la diversité et l'originalité des espèces, la technique et le résultat, la visibilité depuis la voirie, l'entretien et l'aménagement des plantes et fleurs choisies.

Et qui dit concours, dit bien entendu prix. Le Comité culturel attribuera trois prix pour chaque catégorie, à savoir des bons d'achat d'une valeur de 125€, 50€ et 20€. Les résultats seront communiqués en septembre et la remise des prix s'effectuera également durant le mois de septembre.

**Vous désirez participer au concours ?** Inscrivez-vous gratuitement avant le 15 juillet 2020 auprès du Comité culturel de Villers-le-Bouillet par mail à [comiteculturelvillerslebouillet@gmail.com](mailto:comiteculturelvillerslebouillet@gmail.com) ou par voie postale à Comité Culturel de Villers-le-Bouillet, rue des Marronniers 16 – 4530 Villers-le-Bouillet. Le règlement du concours est également disponible sur demande ou via le site internet communal, [www.villers-le-bouillet.be](http://www.villers-le-bouillet.be).

Villers-le-Bouillet  
CONCOURS  
**Façades fleuries**

Une organisation du  
Comité  
**CULTUREL**  
Villers-le-Bouillet

Le concours prévoit 2 catégories,  
maison avec ou sans parterre.  
Inscription au concours entièrement gratuite  
et ouverte à toute personne,  
propriétaire ou locataire,  
d'un bâtiment sur le territoire de la commune  
de Villers-le-Bouillet.

Les gagnants recevront des chèques cadeaux  
à dépenser chez les commerçants villersois  
Les 2 premiers prix : 2 x lot - valeur 150€  
Inscription obligatoire  
(date limite : le 15 juillet 2020).

Règlement complet et formulaire d'inscription disponibles  
sur le site internet de la Commune  
<https://www.villers-le-bouillet.be>  
ou sur demande, par courrier ou par mail  
Comité culturel - Rue des Marronniers, 16 - 4530 Villers-le-Bouillet  
[comiteculturelvillerslebouillet@gmail.com](mailto:comiteculturelvillerslebouillet@gmail.com)

## Les Fêtes de septembre maintenues



La crise sanitaire du coronavirus – COVID-19 a mené à l'annulation de nombreuses festivités programmées sur le territoire communal. La situation semble s'améliorer et l'organisation de festivités est autorisée, selon des protocoles stricts.

Le Comité culturel de Villers-le-Bouillet a dès lors décidé de maintenir l'organisation des Fêtes de septembre prévues les 26 et 27 septembre 2020 sur la place Verte et ses abords. L'organisation est néanmoins toujours sujette aux décisions du Conseil National de Sécurité et aux mesures qui seront en vigueur à ce moment.

Toute l'équipe travaille néanmoins d'arrache-pied afin de mettre sur pied un programme alléchant permettant à tous les Villersois et Villersaises de se retrouver pour faire la fête. Des forains seront bien entendu présents pour amuser les plus jeunes.

Au niveau du programme, nous pouvons déjà vous annoncer la deuxième édition du marché des produits de bouche le samedi en fin d'après-midi. Diverses animations ponctueront également cette première journée, comme la remise des primes de naissance et du prix de la vie associative, avant un spectacle musical ou un concert pour clôturer cette première journée. Les négociations sont toujours en cours et la tête d'affiche vous sera annoncée dans les prochaines semaines !

Le dimanche, outre la traditionnelle brocante, diverses animations seront mises en place par des comités. Là aussi, l'établissement du programme définitif est toujours en cours. Nous vous tenons informés dans les prochaines semaines.

# Des stages tout l'été !

La période estivale est souvent chargée en termes des stages pour les enfants et adolescents. 2020 ne déroge pas à la règle, malgré les mesures imposées suite à la crise sanitaire liée au coronavirus COVID-19. La Commune de Villers-le-Bouillet et différents opérateurs se sont démenés afin de mettre sur pied des occupations pour les plus jeunes durant ces deux mois de vacances d'été.

## Un jour, un stage

Malheureusement, l'ensemble des stages initialement prévus n'ont pu être conservés. « Un jour, un stage » a notamment dû être annulé. La philosophie même de cette activité ne cadrerait pas avec les directives d'organisation des stages d'été 2020 mises en place à la suite de la crise sanitaire liée au Covid-19. Le rendez-vous est néanmoins déjà refixé en 2021 !

## La Cure de plein air a quant à elle bel et bien lieu !

En raison de la crise sanitaire et des mesures y liées, quelques aménagements ont dû être entrepris, mais l'objectif principal est toujours que les enfants passent d'agréables moments de détente ensemble. Afin d'accueillir un maximum d'enfants, l'école communale accueillera 2 bulles de 50 personnes, animateurs compris.

Les inscriptions restent ouvertes pour les enfants Villersois ou assimilés et non Villersois selon les places disponibles. Pour rappel, la Cure de plein air se déroule du 6 juillet au 14 août 2020. Les tarifs restent inchangés : 15€/semaine/enfant pour les Villersois ou inscrits dans un établissement scolaire de la commune (3ème enfant gratuit si présent la même semaine) et 25€/semaine/enfant non Villersois ou non inscrit dans un établissement scolaire de la commune. L'inscription est prévue pour la semaine complète et doit être confirmée par le paiement (paiement à effectuer seulement après confirmation de l'inscription de votre enfant).

Les parents recevront une brochure spéciale COVID-19 qui détaillera les mesures de précautions à prendre et le déroulement du stage.

Pour les inscriptions et informations complémentaires, l'équipe de la coordination se tient à votre disposition par téléphone au 0476 27 90 32 ou via l'adresse mail suivante : [cure@villers-le-bouillet.be](mailto:cure@villers-le-bouillet.be)

## Les autres stages

Différents opérateurs privés et clubs sportifs ont également maintenu leur stage durant la période estivale. Une page leur est dédiée sur le site internet communal, [www.villers-le-bouillet.be](http://www.villers-le-bouillet.be), dans la rubrique Ma Commune/ Services Communaux/ Accueil Temps Libre. N'hésitez pas à la consulter !

Nous nous réjouissons de pouvoir accueillir les participants et leur permettre de vivre un été riche en échanges, rencontres et découvertes !



## Donnez votre avis sur l'accueil extrascolaire

L'Accueil Temps Libre (ATL), appelé plus couramment accueil extrascolaire, regroupe toutes les activités proposées aux enfants en dehors des heures scolaires : mouvements de jeunesse, clubs sportifs, garderies scolaires, stages divers...

Tous les 5 ans, le Service ATL de la commune de Villers-le-Bouillet élabore une grande enquête pour mieux cerner les besoins et les attentes des enfants et des parents en matière d'accueil extrascolaire. Elle permettra de définir une série de priorités et d'objectifs à atteindre pour les 5 prochaines années et sera reprise dans le Programme de coordination local pour l'Enfance (Programme CLE).

### Cette enquête est divisée en 2 parties :

- La 1ère partie récolte l'avis des parents ;
- La 2ème partie récolte l'avis des enfants (une aide de papa ou de maman sera bien sûr la bienvenue).

Récemment, ces questionnaires vous ont été envoyés par courrier postal. Si vous le souhaitez, vous pouvez les compléter en ligne en vous rendant sur la page d'accueil du site : [www.villers-le-bouillet.be](http://www.villers-le-bouillet.be). Ceci ne prendra que quelques minutes.

### Des questions ?

N'hésitez pas à contacter Jessica Robert, Coordinatrice ATL au 085 308 812 (le lundi, mercredi matin et jeudi) ou par mail à [jessica.robert@villers-le-bouillet.be](mailto:jessica.robert@villers-le-bouillet.be).

Nous vous remercions, d'avance, pour votre précieuse collaboration.





ACA md

## L'Académie d'Amay aussi à Villers-le-Bouillet

Formez-vous à la musique ou au théâtre avec l'Académie « Marcel Désiron ». Basée à Amay, elle délocalise des cours depuis de nombreuses années dans notre entité. Dans les locaux de l'école communale de Villers-le-Bouillet, les enfants peuvent découvrir plusieurs disciplines : éveil musical et formation musicale (mardi et vendredi), guitare et piano (lundi et mardi) ainsi que l'éveil théâtral et la formation théâtrale (lundi).

L'Académie « Marcel Désiron » propose également d'autres cours dans ses bâtiments d'Amay comme les percussions, le chant, le saxophone, l'histoire de la musique, de nombreuses formations jazz... Des cours qui sont destinés aussi bien aux enfants (à partir de 5 ans) qu'aux adultes. Toutes les formations sont à découvrir sur le site [academieamay.com](http://academieamay.com)

Pour toute information, prenez contact avec l'académie au 085 31 20 11 ou par mail à [academie.desiron@skynet.be](mailto:academie.desiron@skynet.be). Les inscriptions sont possibles jusqu'au 30 septembre.

## La Commune de Villers-le-Bouillet recrute !

La Commune de Villers-le-Bouillet recherche du personnel pour l'encadrement des enfants de l'école communale pendant le temps de midi. Sous convention de bénévolat, le travailleur effectue des prestations à raison de 4 heures par semaine, à savoir le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h25 à 13h25, à l'implantation maternelle et primaire de Villers-le-Bouillet, rue de Waremme 5.

Ces prestations débutent le 1er septembre et se terminent le 29 juin 2021. Il n'y a bien entendu pas de prestations durant les vacances scolaires, les jours fériés et les jours de conférences pédagogiques. Le contrat prévoit une rémunération de 6,48€ nets par heure de prestation en tenant compte de la circulaire du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Peut être bénévole toute personne de plus de 15 ans, et ce quel que soit son statut (demandeur d'emploi, pré-retraité, retraité, salarié, employé ou ouvrier en interruption de carrière...

Si vous êtes intéressé, faites parvenir votre candidature à la Commune de Villers-le-Bouillet pour le vendredi 7 août 2020 au plus tard. Ces candidatures doivent comprendre un curriculum vitae, une lettre de motivation avec photo ainsi qu'un extrait de casier judiciaire modèle 596.2 de moins de 3 mois.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Madame Odile Marler à l'administration communale, durant les heures d'ouverture au public ou par téléphone au 085 616 287.

## Le salon de l'emploi et de la formation reprogrammé en 2021

Dans le cadre de son nouveau Plan de Cohésion sociale (PCS), Villers-le-Bouillet aurait dû accueillir son premier Salon de l'Emploi et de la Formation le 18 mars dernier.

La traditionnelle Action Job étudiant initialement organisée à pareille période évoluait et se transformait en un véritable salon de l'emploi et de la formation accessible désormais à tous et dont les objectifs sont les suivants :

- Informer, aider le demandeur d'emploi à identifier son projet personnel et l'orienter vers les services adéquats
- Favoriser l'accès au travail, à la formation, à l'apprentissage et à l'insertion sociale

Et cela dans un seul et même lieu !

Malheureusement, la crise sanitaire liée au Covid-19 est passée par là et nous avons dû nous résigner à annuler cet événement.

Loin de se décourager, l'équipe organisatrice, à savoir le CPAS, l'ADL et le PCS, est déjà à pied d'œuvre pour préparer l'édition 2021 et vous donne rendez-vous le **mercredi 24 mars 2021** de 14h00 à 19h00 au hall des sports Emile Collignon.

Nous en profitons pour remercier vivement le Forem et la quarantaine d'exposants initialement prévus le jour de l'événement pour leur disponibilité et leurs encouragements.



## Des défis pour garder le contact durant le confinement

Le confinement entamé à la mi-mars a éloigné les élèves de l'école pendant de nombreuses semaines. Mais le contact n'a pas pour autant été perdu entre les différentes parties. Les institutrices et instituteurs ont voulu rendre les longues journées de confinement plus agréables à vivre pour les familles et maintenir le lien avec l'école. Via la page Facebook, ils ont lancé une fois par semaine des défis aux familles.

Une initiative qui a amusé petits et grands, qui se sont volontiers prêtés au jeu. Poésies, chansons, bricolages, danses, devinettes, dessins, peintures, land art, mandalas, expériences scientifiques,

prises à l'honneur des personnes qui ont continué à travailler durant la période de confinement... ont rythmé ces semaines plus difficiles.

Madame Sandrine, institutrice à Fize-Fontaine a également joué un grand rôle lors de ce confinement en partageant ses nombreux dessins. Elle a également œuvré à l'information de nos élèves lorsque les cours ont pu reprendre. Ses dessins expliquant les principales règles d'hygiène à respecter ont rendu les consignes plus faciles à comprendre pour les plus petits.



Crédit : Mme Sandrine



Crédit : Mme Sandrine



Crédit : DR



Crédit : DR



Crédit : DR



Crédit : DR

## Une cabane en saule pour recréer la cour

Le projet « Ose le vert, recrée ta cour » continue d'occuper les élèves de l'école communale de Villers-le-Bouillet, même si la crise sanitaire n'a pas permis de tout mettre en œuvre actuellement. Début mars, les élèves ont été mis à contribution afin de construire une cabane en saule non loin des nouvelles classes. En novembre, ils avaient déjà reçu la visite de Natagora pour le semis de prés fleuris et la plantation d'arbustes.



Crédit : Yannick Davin



Crédit : Yannick Davin



Crédit : Yannick Davin

## Bienvenue à Valentine et Valentin

Ils font partie de la vie des élèves de l'école communale de Villers-le-Bouillet depuis de nombreuses années et pourtant, ils n'avaient pas encore de prénom. Qui me direz-vous ? Les deux personnages mascottes de l'établissement ! Les membres du personnel ont profité de la période de confinement pour lancer un sondage auprès des parents et des enfants. Un vote s'est ensuite déroulé entre les enseignant.e.s sur base des propositions effectuées. Et c'est finalement Valentine et Valentin qui l'a emporté devant Jos et Line et Bouillet et Bouillet.



Crédit : Mme Sandrine



# Les news de l'Agence de Développement Local

## Des paniers cadeaux de produits locaux

La direction de la société Bernard Construction, située dans le zoning de la Commune de Villers-le-Bouillet, a décidé d'offrir un colis de produits locaux à chacun de ses 50 membres du personnel, d'une part, afin de les remercier du travail accompli durant la crise et, d'autre part, pour soutenir les producteurs locaux en faisant un joli geste solidaire.

Dans ce pack – **ô combien généreux** – confectionné par quelques employés enthousiasmés par l'action, on pouvait y retrouver des produits issus de quelques-uns de nos producteurs locaux, parmi lesquels :

- La Chocolaterie Laruelle (chocolaterie artisanale, fabrication de pralines, dragées, macarons, pâte à tartiner) ;
- La Ferme des Cotaies (maquée au babeurre, beurre de ferme, yaourts, lait cru, fromages, œufs, colis de viande) ;
- Choc à Lau (pralines artisanales, café, thé, chocolat chaud, vins, miel, bonbons, huiles, confitures) ;
- Délice de Marie (mousseux, jus de fruits, sirops, vinaigres, pâte à coing, gelées) ;
- Chez Dominique (fraises, confitures) ;
- Au Top'in En Bourg (fruits, légumes, bières spéciales, miel, vin wallon, pains, produits laitiers, fromages, viande, huiles, vinaigrettes, jus de fruits, produits cosmétiques, produits d'entretien, savons).

Un grand merci pour le soutien à nos producteurs et artisans locaux ! En espérant que ce geste de solidarité et ce bel exemple de collaboration (Bernard Construction, ADL et artisans locaux) en inspireront d'autres car c'est effectivement en collaborant que nous serons plus forts !

L'ADL se tient évidemment à la disposition d'autres entreprises pour la diffusion de la liste des nombreux producteurs locaux et de leurs délicieux produits.

ADL – Rue des Marronniers, 16 – 085 308 822 – [adl@villers-le-bouillet.be](mailto:adl@villers-le-bouillet.be)  
[www.villers-le-bouillet.be](http://www.villers-le-bouillet.be) (rubrique Économie)



## Devenez consomm'acteurs :

### l'épicerie coopérative Au Top'in En Bourg a besoin de vous

L'épicerie coopérative Au Top'in En Bourg, située face à l'église de Vaux-et-Borset, est une coopérative à finalité sociale qui ne fonctionne qu'avec des bénévoles. Elle ouvre ses portes à tout un chacun et ne fait aucun profit, personne ne perçoit d'indemnité pour son investissement.

En résumé, lorsque vous y achetez vos produits préférés, c'est qu'un coopérateur a bénévolement été chercher les produits qu'un autre bénévole a préalablement commandé et que d'autres ont également consacré du temps pour les mettre en rayons et vous les servir au comptoir.

Avec la crise du Corona et par mesure de sécurité, certains des bénévoles ne peuvent plus assurer leurs permanences. D'autres personnes ont donc dû considérablement accroître leur implication dans l'épicerie. Ce rythme sera difficilement soutenable sur le long terme. C'est pourquoi la structure recherche de nouveaux coopérateurs !

Que faire pour être coopérateur ? Vous rendre sur le site : [www.autopinenbourg.be/devenir-coopérateur](http://www.autopinenbourg.be/devenir-coopérateur).

Qu'est-ce que cela implique ? Tout d'abord en étant coopérateur vous êtes copropriétaire de l'épicerie et vous participez activement à son développement. Les initiateurs du projet demandent de participer à une permanence par mois et de vous acquitter de la cotisation de 50 € (une seule fois, elle est valable à vie), ce qui correspond à une part de la coopérative.

Quels sont vos avantages ? Vous bénéficierez d'une réduction de 5% lors de vos achats, vous pouvez passer commande en ligne, vous rencontrerez plein de chouettes personnes et vous devenez un acteur de la vie locale, un consomm'acteur.

Vous êtes tenté de rejoindre cette super équipe ? Vous avez des questions ? N'hésitez pas à prendre contact ou à en parler lors de votre prochaine visite !



## Des légumes, des fruits et du miel made in Villers

Le Petit Peuple du Verger est de retour place de l'église à Villers-le-Bouillet. Maraîchers et apiculteur, Cécile et Yves seront heureux de vous y accueillir de 14 à 18 heures, tous les jeudis des mois de juin, juillet, août, septembre et octobre. Légumes et fruits naturels, du miel de leurs abeilles et des œufs de super qualité. Soutenir le commerce local, manger sain et de saison, c'est bon pour votre assiette et c'est bon pour la planète !

[www.lepetitpeupleduverger.be](http://www.lepetitpeupleduverger.be)



## Jobs à pourvoir à Villers-le-Bouillet

Retrouvez tous les postes vacants à Villers-le-Bouillet sur le site internet de la commune. Rendez-vous sur [www.villers-le-bouillet.be](http://www.villers-le-bouillet.be), dans la rubrique « offres d'emploi ». Celles-ci sont mises à jour quotidiennement. Pour tout renseignement, l'ADL est à votre disposition.



L'Agence Locale pour l'EMPLOI (ALEM) de Villers-le-Bouillet a vu se succéder, à partir de juin 2018, un Président et une Présidente qui ont offert tout le pouvoir à la directrice.

Des dérives s'en sont suivies : laisser-aller dans la gestion, absence de conventions signées avec les clients, comptabilité mal tenue, sommes importantes que la directrice se versait à titre de rémunération sans justifications suffisantes, milliers d'euros perdus pour cotisations ONSS payées en retard, données informatiques détruites, ...

Le changement s'imposait.

Certains s'y sont opposés, allant jusqu'à provoquer une procédure en justice pour maintenir la directrice et conserver la Présidence du Conseil d'Administration.

Fort heureusement, d'autres administrateurs ont donné de la hauteur aux débats, faisant primer l'intérêt des travailleuses. La directrice partie, il fallait un capitaine au navire, mais personne ne voulait du poste.

Marc Pisane, membre de VIDEM, a relevé le défi.

Licencié en administration des affaires, Marc a accepté la Présidence de l'ASBL, travaillant sans compter ses heures pour remettre de l'ordre dans la gestion.

Aujourd'hui, l'ALEM a regagné ses locaux communaux, rafraîchis, au centre de Villers.

L'ALEM a traversé la crise du COVID en sauvegardant les emplois et en maintenant les rémunérations des travailleuses. Le dialogue avec la Commune est rétabli.

Le dialogue avec le FOREM est aussi renoué, alors qu'il était rompu depuis deux ans : les demandeurs d'emploi vont à nouveau être contactés et accompagnés.

Nous tenons à remercier ici non seulement le Président Marc Pisane, mais aussi les administrateurs de toutes tendances qui, partageant l'esprit de VIDEM, ont analysé objectivement la situation, mettant un terme à une querelle stérile et à une gestion catastrophique.

### Une crise sanitaire inédite

Le monde, l'Europe, la Belgique et notre commune ont vécu ces derniers mois à l'heure d'une crise sanitaire majeure.

Covid-19, Coronavirus, confinement, distanciation sociale, masques ... ont fait leur entrée dans nos modes de vie. Nous avons vécu à l'heure des comptages des malades, des morts, de progression du virus, autant de semaines d'inquiétude pour chacun d'entre nous.

Les communes se sont retrouvées en première ligne pour gérer cette crise, fermeture des lieux publics, interdiction d'accès, arrêtés de police interdisant les réunions mais aussi des mesures concrètes pour apporter une aide directe aux citoyens.

A Villers-Le-Bouillet, nous avons tenté pour un mieux de répondre aux difficultés, avec entre autres : distribution de masques à tous les habitants via la conférence des élus, appels téléphoniques réguliers du CCCA aux aînés de notre commune, courses réalisées par le CPAS pour les personnes incapables de se déplacer, mesures de protection du personnel communal et para-communal, maintien des salaires, réouverture des écoles ou des infrastructures sportives en mettant en place les mesures sanitaires, maintien d'un programme de stage d'été et de la cure selon les normes en vigueur, mise en valeur de l'« achat local ».

La majorité réfléchit également aujourd'hui à « l'après », quelles seront les conséquences, quelles aides peut-on apporter aux secteurs sportif, culturel, économique, aux citoyens. Un état des lieux va devoir être fait et nous permettra d'envisager ces aides. Un travail important nous attend donc encore !

Alors que l'heure est donc au déconfinement, il apparaît déjà évident que dans cette crise, la « solidarité » aura été le maître mot. Nous ne pouvons qu'espérer que celle-ci restera à l'ordre du jour !

Mais restons positifs et à l'aube de ces vacances, nous ne pouvons que vous souhaiter un bel été, profitant de chaque instant en famille ou entre amis « retrouvés ». Bonnes vacances !

Le groupe GénérationS4530.

A l'heure d'écrire ces lignes, il semblerait que nous sortions tout doucement de cette période de confinement qui aura chamboulé nos vies et nos habitudes.

Nous tenons tout d'abord, par ce petit billet, à remercier chaleureusement tou-t-e-s ceux-celles qui étaient en première ligne dans la lutte contre l'épidémie et tou-t-e-s ceux-celles qui ont permis au « système » de fonctionner sans compter leurs efforts alors que la planète entière vivait au ralenti, tétanisée par les conséquences désastreuses du virus.

Nous adressons également une pensée à tou-t-e-s ces acteur-ric-e-s locaux-les, petite-s commerçant-e-s, indépendant-e-s qui ont souffert durant ces très longs mois et tarderont probablement à s'en remettre. Si nous défendons habituellement le commerce local et le recours à leurs services, c'est avec encore plus de ferveur que nous espérons, aujourd'hui et demain, que tou-t-e-s nos concitoyen-ne-s se tournent à nouveau vers eux-elles pour leur montrer tout leur soutien et créer ce tissu économique et social local que nous appelons de nos vœux.

Enfin, nous ne pouvons vous quitter sans marquer une pointe d'inquiétude car, si le virus a rythmé nos vies durant de longs mois, il a également éclipsé l'urgence climatique, sociale et environnementale à laquelle nous faisons face depuis de nombreuses années (décennies) et qui est, plus que probablement, un des facteurs de son expansion. Plus que jamais, afin d'atténuer les potentielles retombées d'un dérèglement généralisé, il nous faut réfléchir au monde que nous voulons pour demain, pour nos enfants.

Chers Villersois et Villersaises, Nous venons de vivre des moments particuliers. En Belgique, en Europe, dans le monde entier, nous sommes confrontés à une crise sanitaire sans précédent. Ici, la situation s'est améliorée mais, pendant des semaines, nous avons dû tous vivre au jour le jour, nous entraider, nous recentrer sur l'essentiel. Pendant cette crise sanitaire, nos indépendants ont dû s'adapter, certains se sont même révélés innovants dans certains domaines. Nous tenons à les en féliciter.

N'oublions pas de féliciter également tout le personnel du milieu médical, les personnes qui ont continué à travailler pendant le confinement, le corps enseignant, les accueillantes d'enfants, nos agricultrices qui ont contribué à subvenir à nos besoins alimentaires ainsi que toute personne qui a œuvré de près ou de loin à notre bien-être. Au niveau de la politique communale et plus particulièrement du groupe Ensemble, Monsieur Charles Wéry a démissionné de son poste de conseiller communal. Cependant, il fait encore partie de notre groupe et, à nouveau, nous voulons profiter de l'occasion pour le remercier très sincèrement pour le travail accompli. C'est Cindy Brasseur qui lui succède et nous lui souhaitons la bienvenue.

Après un conseil communal par vidéo conférence, sans succès, dû à un problème technique, nous espérons qu'entretemps nous aurons pu reprendre les conseils en présentiel afin de discuter des projets communaux.

Nous tenons à vous souhaiter un très bel été, profitez bien de vos proches et des personnes qui vous sont chères mais surtout restez prudents et suivez les directives imposées quant aux mesures de sécurité, le Covid étant toujours présent.

Le Groupe Ensemble.



# 4530 choses à vivre

## Lundi 20 juillet

### Collecte de sang

La Croix-Rouge de Belgique organise une collecte de sang à l'administration communale entre 17h30 et 19h30.

Plus d'informations : 0800 92 245

## Samedi 15 août

### Brocante

Le club de handball Villers 59 organise sa traditionnelle brocante du 15 août place Verte et rue de Waremme.

Informations et réservations : 0475 49 10 70

## Dimanche 23 août

### Marche Adeps

Le Comité des fêtes de Vieux-Waleffe vous convie à sa marche Adeps annuelle. Départs dès 7h du n°3 rue Gasnière pour un parcours de 5, 10, 15 ou 20 km à pied ou 25 km à vélo.

Informations : Jacques Pirlot – 0496 74 01 17

## Lundi 31 août

### Séance d'information

Séance d'information sur les cours de couture donnés par l'école FPS de Waremme à la maison de quartier de Fize-Fontaine. Cette séance d'information se déroule à partir de 14h sur rendez-vous : **Plus d'informations : 019 32 52 32**

## Samedi 26 et dimanche 27 septembre

### Fêtes de septembre

Le comité culturel de Villers-le-Bouillet organise les traditionnelles Fêtes de septembre place Verte à Villers-le-Bouillet. Le programme définitif sera dévoilé dans les prochaines semaines.

Plus d'informations en page 10

## Dimanche 27 septembre

### Brocante

Le club de handball Villers 59 organise sa traditionnelle brocante dans le cadre des Fêtes de septembre place Verte et rue de Waremme.

Informations et réservations : 0475 49 10 70

## Etat civil

Du 1er janvier au 25 juin 2020

### DÉCÈS

Berthe BARBIER (06/01/2020) de Villers-le-Bouillet  
Jeanne GERMIS (08/01/2020) de Vaux-et-Borset  
Hubertina LEMMENS (10/01/2020) de Vaux-et-Borset  
Monique JACQUES (19/01/2020) de Fize-Fontaine  
Samuel FIASSE (21/01/2020) de Villers-le-Bouillet  
Christiana VAN DE ROSTYNE (22/01/2020) de Villers-le-Bouillet  
Germaine CORNÉLIS (26/01/2020) de Villers-le-Bouillet  
Claudy HUSKIN (29/01/2020) de Warnant-Dreye  
Albina RECH (08/02/2020) de Warnant-Dreye  
Louis GODEFROID (11/02/2020) de Warnant-Dreye  
Paul GAILLARD (13/02/2020) de Vieux-Waleffe  
René KRITS (14/02/2020) de Villers-le-Bouillet  
Bruno DE GIORGI (20/02/2020) de Villers-le-Bouillet  
Eric GOFFINS (22/02/2020) de Vaux-et-Borset  
Maurice BRICTEUX (26/02/2020) de Vaux-et-Borset  
Gracieuse SORTINO (29/02/2020) de Vaux-et-Borset  
Monique LIZEIN (04/03/2020) de Villers-le-Bouillet  
Renée RENOTTE (06/03/2020) de Villers-le-Bouillet  
Georgette TOHOGNE (10/03/2020) de Villers-le-Bouillet  
Séverine THIRY (25/03/2020) de Vaux-et-Borset  
Damien DE LOCHT (29/03/2020) de Warnant-Dreye  
Willy DRESSE (09/04/2020) de Warnant-Dreye  
Marie José ROSE (10/04/2020) de Villers-le-Bouillet  
Roger COLLIGNON (22/04/2020) de Villers-le-Bouillet  
André SERVAIS (24-04-2020) de Villers-le-Bouillet

Marie-Thérèse RENOTTE (25/04/2020) de Villers-le-Bouillet  
Marcel KINET (30/04/2020) de Vaux-et-Borset  
Jules MAUGUIT (03/05/2020) de Vaux-et-Borset  
Georgette WARNANT (24/05/2020) de Villers-le-Bouillet  
Guillemine BLAVIER (05/06/2020) de Villers-le-Bouillet  
Rita ROBERT (08/06/2020) de Warnant-Dreye  
Victor CHABOT (20/06/2020) de Vieux-Waleffe  
Emile JACOB (23/06/2020) de Villers-le-Bouillet

*Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles des défunts.*

### NAISSANCES

*Tous nos vœux de bonheur aux familles de*

Julia – Rose – Lucien – Thalya – Rosa – Zélie  
Amy – Loïs – Sarah – Célestine – Basile – Victoria  
Naomi – Anna – Chloé – Axelle – Gaspard  
Florent – Léo – Olivia – Aby – Lilio – Félix – Yanis  
Marène – Ellie – Aria – Héloïse – Apolline  
Noha – Sixtine

*Félicitations à tous !*